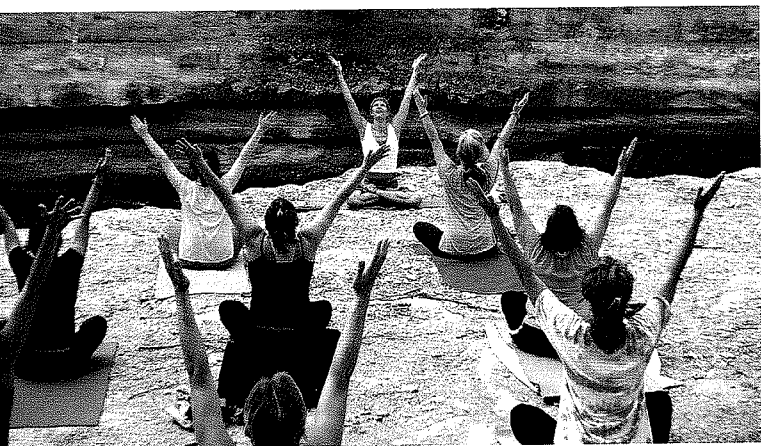


Devenir coach sportif via une couveuse d'entreprise



*Devenir coach sportif via une couveuse d'entreprises ?
C'est possible avec Job'In !*

*Le sport est votre passion et vous aimeriez en faire
un métier mais vous n'osez pas vous lancer en tant
qu'indépendant ? Dans ce cas, il est possible que la
couveuse d'entreprises réponde à vos besoins.*

Passez à l'action...

Karin TOUSSAINT, Conseillère juridique AES-AISF

Nos remerciements à Anne-Catherine Jeulin, Job'In Namur

Une couveuse d'entreprises, qu'est-ce que c'est ?

N'ayez crainte, on ne va pas vous demander de vous lancer dans l'élevage de poules pondeuses...

Une couveuse d'entreprises est une structure, le plus souvent subventionnée, permettant aux candidats entrepreneurs de tester, en grandeur réelle, la viabilité de leur projet.

Ainsi, la couveuse offre au candidat un statut de stagiaire en formation et lui permet de conserver ses droits aux allocations sociales, tout en développant son projet professionnel, sans risque de banqueroute.

De nombreuses initiatives de ce genre ont vu le jour en Wallonie et à Bruxelles. Vous trouverez, à la fin de cet article, quelques adresses de référence. A titre d'exemple, nous avons rencontré Anne-Catherine Jeulin, Chargée de projets chez Job'In, qui nous a expliqué le fonctionnement de leurs services, nous confiant que plusieurs coaches sportifs avaient déjà fait appel aux services de Job'In.

Job'In, une équipe de 24 collaborateurs, 6 sites sur 3 provinces, un outil au service de l'entrepreneuriat.

L'Asbl Job'In a été créée en 1997 à l'initiative d'un réseau d'opérateurs d'insertion professionnelle et d'économie so-

ciale, afin de « favoriser et soutenir la création d'activités économiques pérennes par des personnes sans emploi ».

Elle est agréée SAACE (structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi) depuis 2010. C'est ainsi près de 1.800 entreprises qui ont été créées en 18 ans, grâce au soutien de Job'In.

La couveuse d'entreprises en résumé

En résumé, la couveuse d'entreprises permet de :

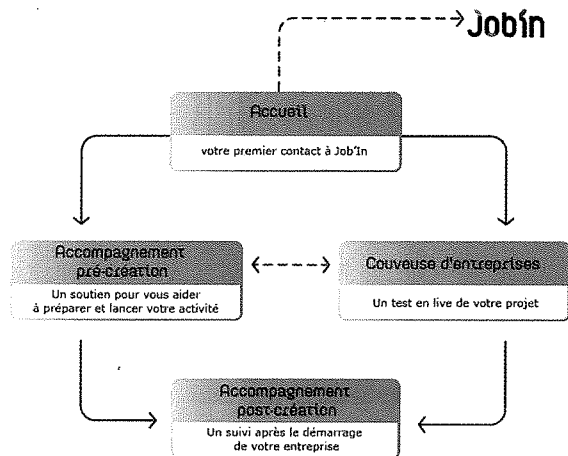
- Tester en grandeur réelle, durant 6 à 12 mois (ou plus sous certaines conditions), la viabilité de votre projet sans risque social, financier ou juridique (délai prolongeable).
- Bénéficier d'un statut provisoire qui vous permet de facturer vos services et/ou la vente de vos produits sous la tutelle juridique de Job'In.
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de séminaires
- Disposer d'un appui financier et d'une aide logistique.

Qui peut bénéficier des services de Job'In ?

Les demandeurs d'emploi, porteurs d'un projet professionnel dans le cadre d'une activité indépendante (personne physique ou société), motivés à entreprendre et prêts à s'inscrire dans une démarche d'accompagnement.

Je veux me lancer en tant qu'indépendant, comment faire ?

L'accueil se déroule en deux étapes : la participation à une séance d'information collective, puis la rencontre individuelle avec un conseiller.



Un conseiller vous informe en séance d'information collective :

- Sur les matières liées à la création d'une entreprise : le statut social, les démarches administratives, la méthodologie du business plan, les incitants financiers,...
- L'environnement de la création d'entreprises en Wallonie : le tissu économique, les aides publiques, la politique en faveur de l'entrepreneuriat...
- Qui est Job'In, quels sont les services à votre disposition ?
- Et après, le rendez-vous individuel ?

Un conseiller vous reçoit individuellement pour :

- Écouter vos attentes et besoins :
- Donner un premier conseil et réaliser un diagnostic initial sur le projet aux niveaux financier, environnemental et commercial.
- Donner des pistes de financements, de formations...
- Définir avec vous un plan de travail, préparer l'accompagnement qui suit.

Et ensuite ?

Si vous êtes intéressé par la couveuse, votre conseiller, dans le cadre de l'accompagnement, vous aide dans votre réflexion de création d'entreprise et à réaliser votre dossier de candidature.

Ce dossier est le plan d'affaire que vous souhaitez mettre en oeuvre en couveuse. Une fois celui-ci terminé, votre conseiller le présente à un Comité de validation de la couveuse. En cas d'acceptation, vous signez alors un contrat de formation d'entrepreneur (en Wallonie : contrat de formation professionnelle « F70 bis » avec le Forem).

Vous commencez à utiliser l'avance en trésorerie disponible pour votre projet et mettez en place le plan d'actions commerciales prévu dans votre dossier. Dès ce moment, votre temps est partagé entre prospecter et vendre, mais aussi suivre des séminaires, être coaché par l'équipe de la couveuse, établir des factures...

L'avancement du projet est évalué progressivement sur base des résultats commerciaux et financiers. Les recettes de votre activité sont versées sur le compte financier de la couveuse. Elles remboursent progressivement l'avance en trésorerie et couvrent de nouvelles dépenses. Si besoin, une prolongation de 3 à 6 mois peut être décidée par le Comité.

A la fin du test, soit vous devenez concrètement indépendant et récupérez votre «fonds de commerce» (clientèle, matériel, bénéfice brut...), soit vous renoncez au projet et sortez de la couveuse sans dette.

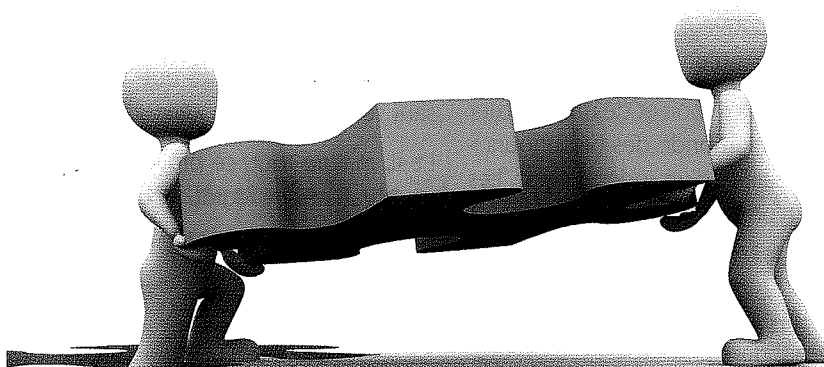
Attention, les conditions d'accès peuvent varier légèrement d'une région à l'autre, veuillez bien à contacter une structure couvrant votre lieu de résidence (domicile légal).

Plus d'infos

Pour plus d'informations sur Job'In, visitez leur site : www.jobin.be

Pour trouver une structure d'accompagnement en Wallonie, visitez le site : <http://emploi.wallonie.be/home/emploi/saace.html>

Pour Bruxelles, c'est ici : <http://www.jyb.be/>



C'est du vécu...

Catherine Cordonnier a récemment décidé de changer de cap en réorientant sa vie professionnelle. Pour ce faire, elle a eu recours aux services de Job'In.

Elle a accepté de nous partager son expérience et de nous faire part de son ressenti.

Interview d'une jeune indépendante...

Sylvie MEDAERTS : Quel cheminement vous a amenée vers le statut d'indépendante ?

Catherine CORDONNIER : Employée depuis toujours, j'ai fait, il y a peu, un burn-out lié à mon activité professionnelle.

Je ne me sentais pas à la bonne place. Je ne supportais plus la pression que je subissais. Pas tellement pour la pression en tant que telle mais bien parce qu'elle m'était imposée par d'autres. J'ai donc décidé d'accepter la pression, pour autant qu'elle me soit imposée par et pour moi-même. Ce burn-out a donc été le déclencheur du changement.

J'ai entrepris une formation en coaching en poursuivant un boulot d'employée à mi-temps, toujours animée par la ferme intention, d'un jour, faire autre chose.

Adeptes du yoga depuis plusieurs années, activité que je pratiquais parfois en compagnie de mes enfants, j'ai décidé de suivre une formation de cours de yoga pour enfants (dispensées par Catherine Nozeret) puis une formation en animation de groupe basée sur la pleine conscience à l'UCL. Enfin, je suis actuellement une formation en Brain Gym que je terminerai en août.

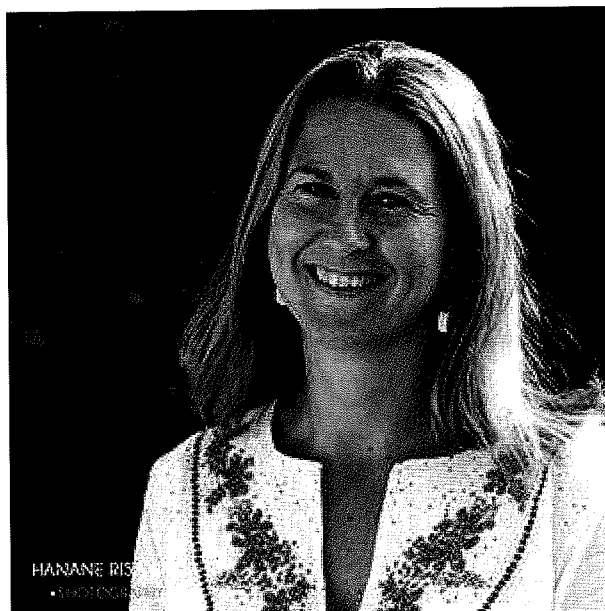
C'est la combinaison de ces formations et la prise de conscience de l'importance d'écouter son corps qui m'ont amenée vers ce projet.

SM : Quels avantages avez-vous tirés de votre passage chez Job'In ?

CC : J'ai découvert Job'In par le bouche à oreille. Après un premier contact téléphonique, j'ai rapidement obtenu un rendez-vous avec un conseiller.

Actuellement, je suis en pré-couveuse, c'est-à-dire que je peaufine mon projet avec l'aide d'un conseiller.

Cette aide m'a permis de mieux définir et de mieux situer mon projet. Je suis sortie du « monde des bisounours » pour me confronter aux réalités d'un indépendant. Les séances de formation ont porté leurs fruits en ce sens qu'elles m'ont aidée à appréhender mon projet sous tous ses aspects (marketing, rentabilité,...) et à prendre conscience des risques et des frais inhérents au lancement d'une activité indépendante.



SM : Où en êtes-vous actuellement dans vos démarches et comment envisagez-vous l'avenir ?

CC : Je finalise actuellement mon dossier qui sera présenté au comité de validation en août prochain.

Outre des consultations privées de yoga pour enfants et de «Brain Gym coaching», mes services s'adressent principalement aux écoles (formation des enseignants en Brain Gym et animation avec les enfants en Brain Gym et Pleine conscience). C'est d'ailleurs pour cette raison que je souhaite démarrer mes activités en septembre prochain.

Je serai alors suivie pendant un an par un conseiller Job'In. La facturation de mes activités se fera sous la tutelle Job'In avec leur numéro de TVA. Ce n'est qu'en fin de suivi que je percevrai mes revenus, déduction faite du pourcentage conservé par Job'In. Durant cette année, je conserverai mon statut de demandeuse d'emploi et les allocations y afférentes.

SM : Sans Job'In, auriez-vous fait le grand saut ?

CC : Je pense que je l'aurais fait oui, mais différemment, en choisissant la formule «indépendant à titre complémentaire».

Aujourd'hui, Job'In m'offre la possibilité de tester la viabilité de mon projet tout en limitant les risques et en me garantissant la sécurité que je n'aurais pas eue en agissant seule.

Et si, malgré tout, ce projet ne devait pas aboutir, je ne nourrirais aucun regret.

Facebook : Cath coach
E-mail : c.cordonnier@icloud.com

